

Mis à jour le 19/05/2020

Kit de signalétique prêt à l'emploi

La Ville de Château-Thierry a créé un kit de signalétique prêt à l'emploi afin d'accompagner les commerces vers la reprise d'activité. Les différentes fiches peuvent être imprimées et placées dans les commerces afin d'indiquer aux usagers les règles de sécurité à respecter pendant la période de déconfinement.

Ce kit est téléchargeable en cliquant sur le lien suivant : [Télécharger le kit de signalétique](#)

Réouverture des commerces

Une première phase de déconfinement débute le lundi 11 mai.

La plupart des commerces pourront ainsi rouvrir progressivement leurs portes **à partir du 11 mai sauf pour les cafés, bars et restaurants** qui resteront fermés au moins jusqu'à la fin de cette première phase qui se termine le 2 juin. Les perspectives de réouverture après le 2 juin ne sont pas encore définies à l'heure actuelle.

Les cinémas, salles de concerts et salles de sport resteront également fermés jusqu'à nouvel ordre.

La Préfecture de l'Aisne a mis en ligne des **fiches conseil métiers** pour accompagner les entreprises dans la reprise d'activité.

Vous pouvez les consulter en téléchargeant le document suivant

: http://www.aisne.gouv.fr/content/download/26589/175702/file/2020-04-28_Fiche-conseil-métier.pdf

Commandes de masques pour les entreprises

Afin de préparer le déconfinement pour les entreprises, le secrétariat d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances accélère la **diffusion de masques « grand public » aux entreprises de moins de 50 salariés** en confiant à La Poste la commercialisation et la distribution de 10 millions de masques lavables, correspondant à 200 millions d'utilisations uniques.

Les commandes sont possibles pour les entreprises ressortissantes des réseaux des CCI et des CMA depuis le samedi 2 mai 2020 sur la **plateforme masques-pme.laposte.fr** .

Documents :

- [Commercialisation et distribution de masques lavables aux entreprises par La Poste](#)
- [Kit de signalétique à destination des commerces](#)
- [Visière de protection CIFRA](#)

Voir aussi :

- [Kit de signalétique à destination des commerces COVID-19 : Mesures d'accompagnement des entreprises | Ministère de l'économie](#)
- [COVID-19 : Plan de soutien exceptionnel aux entreprises | Région Hauts de France](#)
- [COVID-19 : Mesures d'accompagnement des entreprises | CCI de l'Aisne](#)
- [COVID-19 : Aides aux entreprises | CARCT](#)
- [Covid-19 : la Banque des Territoires active des mesures exceptionnelles | Banque des territoires](#)
- [Annonces d'entraide des entreprises | Hauts-de-France](#)
- [Fiches conseil métiers pour la reprise d'activité | Préfet de l'Aisne](#)
- [Protocole national de déconfinement des entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salariés](#)

Retrouvez le **communiqué de presse relatif à ce dispositif en cliquant ici** ainsi que le **mode opératoire à suivre**.

Protocole national de déconfinement des entreprises

Le ministère du Travail a publié ce dimanche 3 mai un protocole national de déconfinement destiné à aider et accompagner les entreprises et les associations, quelles que soient leur taille, leur activité et leur situation géographique, à reprendre leur activité tout en assurant la protection de la santé de leurs salariés grâce à des règles universelles.

Retrouvez le **protocole national de déconfinement des entreprises en cliquant ici**.

Visières de protection

CIFRA, entreprise de calandrage de PVC basée à Château-Thierry, a décidé de modifier sa production pour produire des visières de protection souples, légères et recyclables. Il est possible de les nettoyer et de les désinfecter régulièrement.

Pour de petites quantités, vous pouvez vous adresser à La Librairie des Fables, Castel Buro et Leclerc à Château-Thierry.

Téléchargez la fiche technique.

Aides aux entreprises

L'activité de votre entreprise est impactée par le coronavirus Covid-19 ?

Face à l'épidémie du Coronavirus COVID-19, le **ministère de l'Économie et des Finances** a mis en place une série de mesures de soutien immédiates aux entreprises, représentant un total de 45 milliards d'euros :

- Des délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts directs) ;
- Dans les situations les plus difficiles, des remises d'impôts directs pouvant être décidées dans le cadre d'un examen individualisé des demandes ;
- Le report du paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité pour les plus petites entreprises en difficulté ;
- Une aide de 1 500 euros pour les plus petites entreprises, les indépendants et microentreprises des secteurs les plus touchés grâce au fonds de solidarité financé par l'Etat et les Régions ;
- La mobilisation de l'Etat à hauteur de 300 milliards d'euros pour garantir des lignes de trésorerie bancaires dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie ;

- Un soutien de l'Etat et de la Banque de France (médiation du crédit) pour négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires ;
- Le maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé ;
- L'appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs par le Médiateur des entreprises ;
- La reconnaissance par l'Etat et les collectivités locales du Coronavirus comme un cas de force majeure pour leurs marchés publics. En conséquence, pour tous les marchés publics d'Etat et des collectivités locales, les pénalités de retards ne seront pas appliquées.

Toutes les informations relatives à ces aides sont disponibles sur le site du ministère de l'Economie et des Finances: <https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises>

L'État, la Région Hauts-de-France, les chambres consulaires et les organisations patronales ont mis en place un plan de soutien aux entreprises :

- mise en place d'une cellule d'information aux entreprises avec un numéro de téléphone unique : **03 59 75 01 00**
- création d'un document répertoriant l'ensemble des aides pouvant être apportées pour aider les entreprises à surmonter les difficultés dans lesquelles les a plongés le coronavirus disponible au téléchargement à l'adresse suivante : <https://www.hautsdefrance.fr/download/brochure-covid19-aides-aux-entrepr...>

Toutes les informations relatives à ce plan de soutien aux entreprises sont disponibles sur le site des Hauts de France : <https://www.hautsdefrance.fr/covid-19-plan-soutien-entreprises/>

La banque des Territoires met en place une nouvelle série de mesures exceptionnelles, en faveur des entreprises des secteurs du tourisme, des transports et de l'ESS : <https://www.banquedesterritoires.fr/covid-19-la-banque-des-territoires-a...>

Le service Développement Economique de la Communauté d'agglomération a réalisé un article très complet regroupant l'ensemble des aides existantes pour les entreprises du territoire.

Vous pouvez consulter leur article à l'adresse suivante : <https://www.carct.fr/?Aide-aux-entreprises>

Plateforme d'entraide et de partage

Pour faire face aux conséquences économiques du Coronavirus et accompagner la reprise de l'activité économique et sociale, l'Etat, la Région Hauts-de-France et la Chambre de Commerce et d'Industrie Hauts de France ont mis en ligne une plateforme d'échange et de partage.

Cette plateforme s'adresse aux entreprises qui recherchent des équipements de protection (masques, blouses...), un fournisseur de matière première, un sous-traitant pour la fabrication, **ou qui proposent des services ou des produits** capables de répondre aux besoins exprimés.

Cette service d'entraide gratuit permet aux entreprises fabricantes de se mettre en relation les unes avec les autres, depuis la fourniture de matières premières jusqu'à la distribution d'équipements finis.

Les entreprises qui le souhaitent peuvent déposer leur annonce sur : **<https://entraide.hautsdefrance.cci.fr>**

Source URL:<https://www.chateau-thierry.fr/article/covid-19-mesures-en-faveur-des-commerces-et-des-entreprises>